

## DÉLIBÉRATION n° 2024/019

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 janvier 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Bernard PLANO, Pascal AUDIC à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Pierre DUMAINE, Maurine FOSSAT à Jean-Marie DA BENTA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE à Nicolas TOURON et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Parvis du cinéma - Demande de subventions**

Dans le cadre du développement du cinéma en cœur de ville, la commune souhaite aménager les abords avec un parvis extérieur végétalisé.

L'idée avec ce projet est d'enlever toute la partie minéralisée de cet espace et de renaturer le tout pour créer un espace convivial, enherbé, vert, agréable et où l'on puisse passer du bon temps avant ou après le cinéma qui sera situé à proximité immédiate.

Ce projet est au cœur d'une démarche de « renaturation des villes et des villages », mesure phare étatique, régionale et locale à travers différents dispositifs.

Une 1<sup>ère</sup> délibération a d'ores et déjà été prise le 13 avril 2023 mais, compte tenu du contexte actuel et des travaux non prévus initialement et demandés par l'ARAC, il convient d'en actualiser l'estimation.

Le nouveau plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Installation	6600	Fonds Vert (16,21%) -	50 000
démolition	42250	acquis	
préparation	15000	DETR 2024 (50%)	154 175
Trottoir désactivé	87500	Agence de l'eau (3,79%)	11 670
Parvis désactivé	45000	Région (10%)	30 835
Esplanade béton drainant	46000	Autofinancement (20 %)	61 670
Système pluvial	40000		
Eclairage public	26000		
Eclairage mise en valeur			
Espaces verts			
<b>Total</b>	<b>308 350</b>	<b>Total</b>	<b>308 350</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

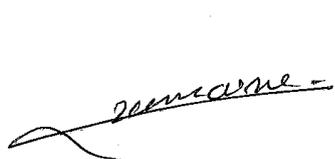
- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**AUTORISE**

➤ Monsieur le Maire à :

- Solliciter les cofinanceurs selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 25 janvier 2024